





Informations avant réalisation d'une intervention de Delorme

Le but de cette notice est de vous permettre d'avoir les informations concernant votre intervention. Votre cas personnel peut ne pas y être parfaitement représenté. N'hésitez pas à interroger votre praticien pour toute information complémentaire. Ces informations complètent et ne se substituent pas à l'information spécifique qui vous a été délivrée par celui-ci. Cette fiche n'est pas exhaustive en ce qui concerne les risques exceptionnels.

Le prolapsus rectal est un affaissement de la paroi du bas rectum qui se détend et se déforme en faisant des gros plis qui restent dans le bas du rectum (prolapsus rectal interne), ou sortent complètement par l'anus (prolapsus extériorisé ou total).

Quel est le but de cette intervention?

L'objectif est de retendre la paroi interne du rectum pour revenir à un état anatomique le plus proche de la normale. L'indication chirurgicale peut-être proposée en cas d'échec des traitements médicaux (laxatifs, suppositoires, lavements, rééducation) en cas de prolapsus interne ou d'emblée en cas de prolapsus extériorisé. Elle améliore les difficultés à évacuer les selles dans 70 % à 80 % des cas et les difficultés à les retenir dans environ 50 % des cas. Ces résultats peuvent se dégrader à long terme.

En quoi consiste cette intervention?

L'intervention se fait par voie anale sans ouvrir l'abdomen. Elle consiste à raccourcir la partie basse du rectum en enlevant la muqueuse « descendue » et plicaturant le muscle de la paroi du rectum (le repliant comme un accordéon). Ceci enlève l'excédent de tissu responsable du prolapsus.

Quelles sont les alternatives?

- La technique de STARR, similaire, utilise une pince introduite par l'anus qui coupe et agrafe automatiquement. Elle n'est pas adaptée en cas de prolapsus extériorisé.
- La rectopexie consiste à fixer la paroi du rectum au sacrum en passant par l'abdomen, le plus souvent par cœlioscopie (par 3 petits orifices) mais parfois par laparotomie (en ouvrant le ventre). Elle est indiquée en cas de prolapsus important du rectum ou s'il existe en plus un prolapsus génital, vésical ou intestinal.
- L'intervention d'Altemeïer consiste à enlever complètement le rectum extériorisé par voie anale et à reconnecter l'intestin avec l'anus avec des points ou une pince agrafeuse. Elle peut être proposée en cas de récidive après Delorme ou en cas de prolapsus volumineux lorsque la voie abdominale est difficile.

Comment se déroulent les suites habituelles de cette intervention?

L'intervention de Delorme est une technique peu agressive. L'hospitalisation dure entre 1 et 7 jours. Les suites sont en général peu douloureuses. Les soins consistent essentiellement en une régulation du transit. L'arrêt de travail proposé est de 2 à 4 semaines. Il faut éviter de porter des charges lourdes pendant 2 mois.

A quelles complications expose cette intervention à court terme?

- Un saignement les 3 premières semaines (5%) pouvant nécessiter une hospitalisation et une reprise au bloc opératoire
- Une impossibilité d'uriner dans 5% des cas qui se traite médicalement ou par la pose temporaire d'une sonde urinaire (1%)
- Un rétrécissement cicatriciel de la zone opérée, rare, peut nécessiter une réintervention
- Exceptionnellement, une fistule (communication entre le rectum et le vagin), un abcès ou un hématome périrectal. Il s'agit de complications graves, imposant souvent une chirurgie et parfois un anus artificiel temporaire.

A quelles complications expose cette intervention à long terme?

- Une difficulté transitoire à retenir les selles avec un besoin d'aller à la selle fréquent ou urgent. Ce problème disparait rapidement en quelques semaines mais peut persister au-delà de 1 an dans 10% des cas
- En cas de prolapsus rectal interne, une réapparition des difficultés à évacuer les selles dans 10% des cas à 2
- En cas de prolapsus rectal extériorisé, le risque de récidive est élevé, jusque 50% à 5 ans).

Cette intervention n'empêche pas l'apparition d'un autre prolapsus du rectum, de l'utérus ou de la vessie dans les années qui suivent.

Pour en savoir plus : www.snfcp.org